



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
 ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
 (- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
 Nombre de présents : 16
 Nombre de votants : 22
 Date de convocation : 17/11/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 23 novembre 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour M. BRUEY), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme BRUGAT), M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme ULMANN, M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUCASSE), Mme CHAPUIS, M. DUBUN, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH.

Etaient excusés : Mme BRUGAT (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), MM. DUCASSE (a donné procuration à M. GAILLARDET), BRUEY (a donné procuration à M. BROQUERES), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F

Délibération n°21

DELIBERATION

Rapporteur : M. LAMOTHE

Objet : Ville de TARTAS – Rapport d'activités du SIETOM de Chalosse

A la demande de M. le Maire, Eric LAMOTHE présente le projet.

Comme vous le savez, les services du SIETOM établissent un rapport d'activités. Il convient d'en prendre connaissance, d'en débattre et d'en voir l'implication ou les incidences sur la commune de TARTAS. Collecte et traitement des ordures ménagères sont des axes de travail importants, et il convient d'en prendre la mesure.

Le rapport du SIETOM est déposé sur le bureau de l'assemblée. Il est donc proposé à notre assemblée de prendre acte de ce rapport d'activités.

Adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

PREND ACTE de ce rapport d'activités.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES